

Associations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

le canton ne peut rien faire dans ce domaine.

La réponse à l'interpellation Petit est donc négative. Elle ne pouvait être autre. Elle ne démontre aucune mauvaise volonté de la part du gouvernement vaudois, au contraire. A mon sens, elle est encourageante : aux femmes de prendre leur sort en main ! aux femmes d'étudier* les conventions collectives et d'obtenir que toutes discriminations en soient supprimées ! (ap)

* Nous croyons savoir que le Comité vaudois du 14 juin est en train de le faire systématiquement. (La réd.)

Ça bouge à Fribourg

Le 24 mars, les membres de la nouvelle Commission pour les questions féminines ont reçu mandat du Conseil d'Etat « d'analyser de manière approfondie et circonstanciée, la situation des jeunes filles dans le canton à l'égard de la formation et du choix professionnel. b) de formuler des propositions concrètes pour tirer les conséquences de l'analyse. Un rapport devra être déposé dans ce sens jusqu'au 31 décembre 1984. Ce mandat fait suite au postulat du député, M. Shnewly, du 17 juin 1981, postulat développé le 4 novembre de la même année, donc après la reconnaissance de l'égalité des droits par le peuple suisse.

Le député fribourgeois invitait le Conseil d'Etat à mettre fin aux discriminations qui s'opposent à la réalisation de l'égalité entre les deux sexes sur le plan de l'enseignement primaire et secondaire. « Les disparités existent, soulignait-il, dans la préparation aux professions manuelles, artisanales et techniques ». Analysant ensuite rapidement quelques disparités flagrantes dans la répartition des heures de travaux manuels et du dessin technique, il concluait : « Il faut éliminer des ouvrages scolaires les images stéréotypées sur une répartition des rôles selon les sexes ; il faut sensibiliser les enseignants et les maîtres d'apprentissage au caractère normatif de leurs exigences envers garçons et filles ; il faut supprimer les différences de instruction ; il faut chercher les moyens propres à encourager les jeunes filles à s'engager dans les professions dites masculines et inversement. Il faut dépasser le stade des vœux pieux et passer aux actes et aux réalisations concrètes ».

La commission a du pain sur la planche. Tant mieux ! (bg)

On demande délégué(e) à la condition féminine (NE)

Parallèlement à la création d'une commission de l'ADF pour décider le gouvernement à mettre sur pied un organisme chargé d'étudier les problèmes inhérents à l'introduction dans la Constitution d'un article sur l'égalité entre hommes et femmes, une motion a été déposée au Grand Conseil neuchâtelois par deux députées socialistes, Loyse Hunziker et Jeanne Philippin.

Celle-ci demande la nomination d'un ou d'une déléguée à la condition féminine dont les tâches prioritaires seraient : recenser les

inégalités effectives et juridiques existant dans notre canton ; aider à instaurer une véritable égalité d'accès à tous les postes de l'administration cantonale, c'est-à-dire à tous les degrés de responsabilités ; étudier les inégalités de la vie courante pour essayer de faire évoluer l'image de la femme dans les mentalités ; enfin, organiser l'information du public, des femmes en particulier.

Mission temporaire, dans l'esprit des motionnaires, jusqu'à réalisation des objectifs énumérés.

Sous-entendu que, passé un certain stade, nouvelles lois et nouveaux règlements seront d'instinct adaptés !

Si, finalement, le groupe socialiste s'est retrouvé seul pour déposer cette motion, c'est que les députées radicales avaient remanié la proposition à leur façon, demandant à ce que ce soit le Centre de liaison de sociétés féminines qui soit chargé de ces tâches (ce n'était guère l'idée des motionnaires) et les libérales ont retiré leurs billes du jeu bien que les motionnaires soient allées dans le sens qu'elles souhaitaient (délégué(e) plutôt que Bureau de la condition féminine et suppression de deux alinéas contestés). A moins que ce ne soit la perspective de la création d'un nouveau poste dans l'administration qui ait effrayé certaines...

Les représentants populistes et indépendants soutiendront la proposition socialiste. (alg)

Associations

Centre de liaison de sociétés féminines : projets à la clef (NE)

Quarante-six ans d'âge, vingt associations membres et une septantaine de membres individuels, le Centre de liaison de sociétés féminines ne manque ni d'activités ni de projets.

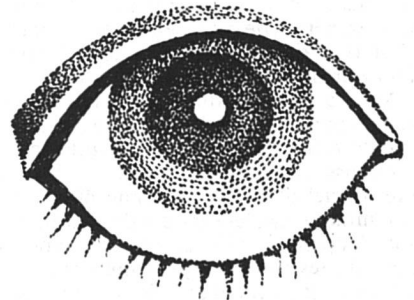
On a pu le constater lors de la dernière assemblée du Centre de liaison. La présidente, Mme Denise Wyss-Boudry, a eu l'occasion, dans son rapport annuel, de relever les aspects de son travail portant sur l'information, les enquêtes sur des sujets concernant les femmes, dont les résultats sont transmis aux autorités compétentes et les contacts entre les diverses associations, sans oublier les consultations juridiques que le Centre offre aux femmes en difficulté chaque premier mardi du mois.

Après neuf ans passés au comité, Mmes Trudy Calame, Simone Schaeppi et Régula Baumann ont remis leur mandat. Elles ont été remplacées par Mmes Maryse Masoni, du Club Soroptimist du Locle, Maryse Rubach, membre individuel, et Marie-Claude Schwab, de l'Union des femmes pour la paix et le progrès.

L'assemblée a aussi adopté de nouveaux statuts et pris connaissance des activités futures : le Centre de liaison envisage de créer un ou plusieurs lieux de rencontre pour les femmes et, à plus long terme, un Bureau-Information Femmes. On s'attelle aussi au projet

d'offrir des stages préparant notamment à la réinsertion professionnelle, mais visant aussi à l'intégration des femmes dans tous les domaines de la vie active.

Dans l'immédiat, il y a l'organisation de la Journée neuchâteloise des femmes, le 19 novembre prochain, dont le thème sera « La solitude » ; conférences, discussions en groupes, permettront de mieux comprendre et surmonter les problèmes qu'engendre la solitude pour bon nombre de femmes dans notre société. (alg)



ADF du littoral neuchâtelois : on ne s'endort pas !

C'est avec la fusion des sections ADF de Neuchâtel et de Colombier qu'est née la « Section du littoral neuchâtelois ». Au cours de la première assemblée statutaire, Marlène Gaber, sa présidente, a présenté les activités pour les quinze derniers mois. Avec une trentaine de membres actifs et autant de membres soutiens et sympathisants, cette section ne craint pas de mettre à son ordre du jour nombre de projets et de problèmes à étudier. Après avoir créé des « archives journaux » qui sont à la disposition des membres, on va terminer une étude sur l'orientation professionnelle des jeunes filles dans le canton de Neuchâtel. Parmi les autres objectifs, renforcer les contacts avec la section des Montagnes neuchâteloises, étudier les besoins des membres, notamment sur le plan de la formation, soutenir les femmes qui se présenteront à de prochaines élections et donner son appui à toute action allant dans le sens de la promotion et de la réinsertion des femmes dans l'économie. (alg)

« Une expérience vivante vers l'égalité ! » (NE)

L'Association neuchâteloise pour les droits de la femme avait deux raisons impérieuses de faire venir, au mois de mars, Mme Marie-Josèphe Lachat, responsable du Bureau de la condition féminine du canton du Jura. La première raison, c'est qu'il est enrichissant, pour une association féminine, de voir l'évolution du travail de ce Bureau et d'en connaître les résultats après ses premières années d'existence. La deuxième, c'est que les expériences jurassiennes sont d'autant plus précieuses pour les Neuchâteloises que l'ADF travaille à la création d'un tel organisme dans

D'un canton à l'autre

leur canton et qu'elle est même sur le point de mettre sur pied une commission dont l'objectif est de démontrer aux autorités sa nécessité.

Marie-Josèphe Lachat a bien montré à quel point l'égalité reste à conquérir sur plusieurs plans. Ce combat, pourtant, est un combat pour l'amélioration de la condition humaine, avec le respect des nuances qui distinguent hommes et femmes, un combat « pour » et non « contre », qui confirme la liberté des uns et des autres... Car tout ce qui a été acquis par les femmes, et le droit de vote tout particulièrement, implique aussi la modification de notre société et de ses valeurs traditionnelles. C'est là d'ailleurs, implicitement, l'objectif d'un Bureau de la condition féminine.

Après avoir parlé du processus d'organisation du bureau, Mme Lachat a insisté sur son rôle de relais de l'information. Informer — mais aussi être informé. Et voilà où le caractère officiel d'un tel organisme prend toute son importance : les services de l'administration, l'appareil juridique, le gouvernement et, bien sûr, les associations féminines doivent coopérer étroitement avec le bureau et régulièrement l'informer sur tout ce qui touche aux femmes. Elle a ensuite évoqué la phase importante de la détermination des priorités et l'accent mis sur la promotion de la femme dans le monde politique ; l'effort, fait au cours des dernières élections communales, a vu la représentation féminine passer de 8,8 % à 10,8 %.

Soirée donc qui restera, pour les Neuchâteloises, une base de discussion des plus fructueuses. Car, pour l'heure, la création d'un organisme de ce type dans le canton de Neuchâtel n'a pas encore rallié tous les mouvements féminins. (alg)

Ensemble dans un CDL (JU)

Parce que le Bureau de la Condition Féminine agit à travers la législation, l'administration et l'information, mais qu'il ne remplacera jamais l'action des femmes « dans le terrain », un nouveau sigle est né : CDL. Il désigne ce fameux Centre de liaison, en gestation depuis novembre 81, qui a maintenant pris forme et tiendra sa première assemblée générale le 14 juin prochain.

La moitié des quelques 60 associations féminines contactées au départ, avait souscrit immédiatement à l'idée d'un CDL. L'assemblée constitutive a eu lieu à fin février, pour entériner les statuts qui précisent : « Le CLD a notamment pour but d'améliorer le statut de la femme, de développer la participation de la femme dans les domaines intéressant la collectivité, d'entreprendre, d'organiser, de coordonner des actions communes. Il diffuse les informations concernant les associations, les représente et les consulte ».

Voici donc venu le temps de la solidarité et de la coordination réelle entre associations-sœurs, pour qu'elles puissent mieux organiser ensemble des cours, des conférences, des manifestations, pour devenir ensemble un interlocuteur privilégié du BCF, et pour faire bloc face à l'extérieur. — (b)

ADF - Lausanne : une nouvelle présidente

Le groupe lausannois de l'Association pour les droits de la femme tenait récemment son assemblée générale à la Maison de la Femme, en présence de Susanne Vulliamy, présidente cantonale, et Christiane Langenberger, présidente suisse. Silvia Lempen, la présidente démissionnaire — les lectrices de FS comprendront pourquoi ! — présenta le rapport d'activité de l'année écoulée dont nous ne mentionnerons pour mémoire que quelques points : un cours de lecture de la presse économique par le professeur Margairaz, une conférence de Pierrette Sartin, sociologue, sur son autobiographie, une table ronde sur le problème des femmes battues, l'envoi de lettres dans le cadre des « actions urgentes femmes » d'Amnesty international...

Après l'adoption de tous les rapports, il fut procédé à l'élection de la nouvelle présidente : Jacqueline Lasserre (née en 1949, bachot, brevet d'institutrice, diplôme de secrétaire de direction ; a enseigné le français en Allemagne et en Afrique du Sud. Quadrilingue, mariée, deux enfants). En quelques phrases nettes et intelligentes, la nouvelle présidente trace les grandes lignes de son programme pour l'année qui vient ; les membres de l'ADF-Lausanne peuvent se réjouir, elle a des idées et des idées féministes bien sûr.

La dernière partie de la soirée fut consacrée au problème des couples binationaux (voir pages précédentes). — (sch)

Maison de la femme

Eglantine 6, Lausanne

Du nouveau à la bibliothèque de l'ADF : nouveaux livres ! Nouvelle organisation ! Nouvelle équipe d'animatrices qui seront là tous les jeudis, de 14 h. à 19 h., pour parler bouquins avec vous ! (et pour parler féminisme bien sûr !)

Union des Femmes (GE) une innovation

Cette association, fondée en 1891, s'est bien « recyclée » sous la présidence dynamique de Madeleine Morand. On connaît les réunions de dépannage couture et les cours d'expression orale qui depuis ont été copiés par la Migros et la Coop. Une innovation intéressante : les rencontres bimensuelles au Centre de gérontologie avec des personnes du troisième âge qui ont des personnes du quatrième âge à charge. Dix à onze personnes y participent en moyenne et plusieurs solutions ont pu être trouvées. Par exemple, Mme X, 65 ans, qui s'occupe de sa mère de 90 ans et qui de ce fait n'a pas pu partir en vacances depuis plusieurs années, a pu placer sa mère pendant quinze jours dans une maison de vacances et se reposer pendant cette période. Ces réunions-conseil gratuites ont lieu le mardi de 17 à 18 heures tous les quinze jours au Centre médical de gérontologie, 8, rue du Nant, aux Eaux-Vives. Un médecin gériatologue assiste à ces rencontres, animées par la présidente de l'Union des Femmes. — (jhw)

Culture

Trois femmes pour un livre (VS)

La Genevoise Astrid Mirbaud s'est lancée dans l'édition, pourquoi pas... En 1971, elle publiait *Servilia ou les Mémoires de Jules César* de Clara Franceschetti, puis *Les Follatons d'Anniviers*, d'Armand Lombard.

Troisième titre : *Au bord de l'ombre* d'Hélène Zufferey, une Valaisanne lauréate du Prix littéraire Ed. Troillet pour *Le Ludion*, auteur de pièces radiophoniques : *Dialogue* et *La Porte*, diffusées par la RSR.

Ils sont blessés par les épreuves, meurtris par le deuil, travaillés par l'angoisse, les personnages de ces dix nouvelles. Enfant qui s'éveille à la vie ou vieillard qui regarde la mort approcher, épouse choyée ou femme délaissée, tous souffrent du même mal de vivre.

Pourtant, ils acceptent la souffrance comme faisant partie de l'existence. L'orphelin se réfugie dans le cœur d'un vieil arbre où il s'est aménagé un nid, l'artiste se rassérène dans la contemplation de la nature. L'une trouve dans les caresses de celui-là même qui l'a bafouée, un réconfort à son chagrin, l'autre distrait son ennui dans une agitation mondaine. Seule se révolte Nuria dans un accès de cruauté qui étonne de la part d'une fillette.

Ils parviennent à maintenir un fragile équilibre, à poursuivre péniblement leur chemin, marchant au bord de l'abîme et saisis parfois de vertige.

Et les dessins de Christiane Zufferey, peintre établie à Sierre : des silhouettes et des visages de femmes qui surgissent du clair-obscur, reflètent l'atmosphère intimiste de ces nouvelles où quelques reflets de lumière tentent de percer notre part d'ombre. (fbr)

Hélène Zufferey, *Au bord de l'ombre*, Ed. Pourquoi pas... Genève, 1983, 140 p.

Une initiative intéressante des BPW (VD)

Echanges sympathiques entre les Clubs de Lausanne et Turin des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales. Ce jumelage est à l'origine du concert donné le 15 mars 1983 par Isabelle Massara, flûtiste, lauréate d'un concours national organisé par le Club de Turin. Le premier prix était constitué par un concert en Suisse, offert par le club BPW de Lausanne en collaboration avec la section de musique du Lycéum.

Nous avons pu entendre cette jeune flûtiste italienne à l'avenir très prometteur dans des œuvres de Bach, Haendel, Reinecke, Fauré, Gaubert et Poulenc. Elle fit preuve d'un métier déjà affirmé et d'un beau tempérament dans la sonate pleine d'embûches de Carl Reinecke (1824-1910). Nous avons beaucoup aimé la finesse d'interprétation et la sensibilité d'Isabelle Massara dans la partie française du programme, musique pleine de charme, et dans la sonate de Poulenc en particulier. — (clm)